

# SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)

**Appel à concours pour la conception d'un logo et d'un slogan.** 

## **I. CADRE GENERAL :**

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95/311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1er août 1995 et régie par la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999. Elle a un capital de 1 000 000 000 FCFA et est administrée par un Conseil d'Administration.

Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002/603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002 portant approbation des statuts de la SOPAFER-B.

Elle a pour mission :

- La gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire et du matériel ferroviaire ;
- L'acquisition et la mise à disposition du Concessionnaire, de matériel ferroviaire ;
- Le suivi de l'exploitation du service concédé ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux infrastructures ferroviaires et aux matériels ferroviaires appartenant à l'Etat ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux financés par le fonds d'investissement ferroviaire ou tout autre concours financier provenant des partenaires au développement et relative aux infrastructures et aux matériels ferroviaires ;
- L'étude de la réalisation des projets d'infrastructures sur le réseau.

## **II. MANDAT ET REGLEMENT**

La SOPAFER-B lance un concours pour la conception d'un logo et d'un slogan qui lui servira d'identité graphique d'une part et traduira ses objectifs d'autre part.

## **1. Objectifs spécifiques**

La conception du logo de la SOPAFER-B conformément aux termes de référence :

### **1.1. Objectifs du concours**

Les objectifs visés par la SOPAFER-B à travers la conception du nouveau logo sont entre autres :

- ✓ Définir l'identité visuelle de la SOPAFER-B à travers sa mission ;
- ✓ Susciter l'intérêt autour de la SOPAFER-B.

### **1.2. Caractéristiques du logo**

Le logo doit respecter les caractéristiques générales suivantes :

- ✓ La modernité : le logo reflétera la modernité ;
- ✓ L'intérêt général : le logo exprimera l'intérêt général en tant que fondement des missions de la SOPAFER-B ;
- ✓ La qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- ✓ L'originalité : le logo de la SOPAFER-B ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;
- ✓ La lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;
- ✓ Le reflet des activités de la SOPAFER-B
- ✓ L'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public cible, et donc de l'identifier plus vite.

### **1.3. Caractéristiques du slogan**

Le slogan doit être bref, dynamique et expressif. Il doit en effet :

- ✓ Être rédigé en français ;
- ✓ Être livré dans un format lisible non fantaisiste ;
- ✓ Être livré avec une brève description de sa signification.

#### **1.4. Contraintes techniques**

Les propositions de logo devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- ✓ Être en monochrome ou en polychrome ;
- ✓ Comporter au maximum trois (03) couleurs avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs ;
- ✓ Être reproductible tout en garantissant une qualité optimum pour la version « noir et blanc ». Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- ✓ Être sous format JPEG, AI, TIFF, JPG, PDF, PNG, PSD, SVG, en haute définition ;
- ✓ Être transposable sur différents supports promotionnels.

### **III. PROCESSUS DE SOUMISSION**

Le concours est gratuit et ouvert à tous sans aucune distinction. La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sinon l'œuvre proposée sera rejetée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituants, relation avec la mission de la SOPAFER-B). Sans cette description, l'œuvre ne sera pas considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant. Une clé USB et/ou CD comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie.

Chaque candidat présentera au plus trois (03) propositions de logos. Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier).

#### **IV. DEPOT DES CANDIDATURES**

Les enveloppes contenant les propositions sont reçues tous les jours ouvrables au siège à la SOPAFER-B, ou par courrier à l'adresse suivant : 97 rue de la culture, 01 BP 192 Ouagadougou 01, Tél. +226 25 31 35 99, ou par courrier électronique : [sopafer-b@sopafer-b.gov.bf](mailto:sopafer-b@sopafer-b.gov.bf) de 7h30 à 16 heures GMT.

Chaque proposition doit comprendre deux (02) enveloppes avec les mentions suivantes :

- ✓ Enveloppe n°1 : Présentation et note explicative
  - Une présentation succincte de la personne physique ou morale ;
  - Une note explicative du logo, et du slogan proposé en une (01) page maximum.
- ✓ Enveloppe n°2 : Logo
  - Un logo présenté en couleur et en noir/blanc, sur format papier A4 ;
  - Un logo présenté en couleur et en noir/blanc, sur format numérique (clé USB et/ou CD).

Les enveloppes n°1 et n°2 devront être insérées dans une troisième enveloppe portant la mention « CONCOURS LOGO-SLOGAN-SOPAFER-B ».

Toutefois, si la SOPAFER-B considère ne pas avoir suffisamment de propositions, elle s'autorise à prolonger la durée au-delà de cette date limite.

#### **V. CRITERES DE SELECTION**

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- ✓ Compréhension des termes de références ;

- ✓ Respect des délais ;
- ✓ Respect du cahier des charges ;
- ✓ Qualité de la création artistique.

## **VI. COMITE DE SELECTION**

Les propositions de logo et du slogan seront soumises à un Comité de sélection qui est composé de personnes désignées par le Directeur Général de la SOPAFER-B. Si aucun dossier n'est retenu par le Comité, la Direction Générale se réserve le droit de relancer un nouvel appel à concours.

## **VII. PRIX**

Seuls les deux (03) meilleurs logos seront récompensés. Les gagnants du concours recevront ainsi des prix :

- ✓ 1er prix : 500 000. F CFA ;
- ✓ 2ème prix : 250 000. F CFA ;
- ✓ 3ème prix : 150 000. F CFA.

## **VIII. DROITS**

Les droits d'utilisation du logo, et du slogan seront transférés en totalité à la SOPAFER-B.

Toutes les œuvres retenues dans le cadre de ce concours deviendront la propriété exclusive de la SOPAFER-B.

La SOPAFER-B peut, au besoin, apporter quelques retouches aux œuvres retenues (logo et slogan).

Toute personne qui adresse une proposition de logo, et du slogan reconnaît qu'elle est l'auteur ; (elle certifie que sa proposition de logo, et du slogan ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière dudit termes de référence.

Les propositions devront être soumises au secrétariat de la Direction Générale de la SOPAFER-B, 97 rue de la culture ; 01 BP

192 Ouagadougou 01 ; Tél : 25 31 35 99 au plus tard le  
..... **04 NOV 2024** ..... à 09 heures 00 GMT.

Pour tout besoin d'informations complémentaires, veuillez  
contacter la SOPAFER-B par : Téléphone : (+226) 25 31 35 99 ;  
Mail : [sopafer-b@sopafer-b.gov.bf](mailto:sopafer-b@sopafer-b.gov.bf)

Ouagadougou, le ..... **22 OCT 2024** .....

Directeur Général de la SOPAFER-B



**Mahiret Emeric Rodrigue SOME**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon